

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2017

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 5^e jour du mois de décembre deux mille dix-sept (5 décembre 2017), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, Maire
Madame Martine Frenette, Conseillère
Madame Marjolaine Morasse, Conseillère
Madame Diane Du Sablon, Conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, Conseiller
Madame Ginette Bourré, Conseillère
Madame Guylaine Gauthier, Conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 14 et 27 novembre 2017
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2017
- 1.5 Comités municipaux
- 1.6 Calendrier des sessions régulières 2018
- 1.7 Adoption règlement 2017-348 déléguer le pouvoir au DG la formation des comités de sélection lors de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'adjudication d'un contrat
- 1.8 Formation le comportement éthique des élus
- 1.9 Acceptation offre de Xérox pour remplacement photocopieur
- 1.10 Codification et vérification de factures

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois de décembre 2017
- 2.3 Autorisation de paiement de la facture de DH Électronique

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Acceptation soumission vs vente du camion Dakota
- 4.2 Autorisation faire l'achat outillages et équipements voirie
- 4.3 Entériner l'autorisation de participer à la conférence sur les nuisances des oiseaux migrateurs vs terres agricoles
- 4.4 Appui à la Municipalité de St-Casimir nouveau pont (MTQ)

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Acceptation soumission vs vente de bois

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Engagement des chronométreurs pour la saison 2017-2018 hockey
- 6.2 Aide financière Tournoi Provincial hockey mineur de St-Ubalde
- 6.3 Autorisation de faire l'engagement de la Firme JDHM pour le grand ménage restaurant aréna

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Dépôt du projet de règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire
 - 7.1.2 Dépôt du projet de règlement relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensation pour l'année financière 2018
 - 7.1.3 Dépôt du projet de règlement régie interne de la municipalité Notre-Dame-de-Montauban
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-12-213 Monsieur Caouette fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 5 décembre 2017 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 14 et 27 novembre 2017

2017-12-214 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017 ont été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Du Sablon et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigé.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2017

M. Benoit Caouette, Directeur général de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture du bordereau de la correspondance à la séance du 5 décembre 2017 faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2017 et devant être présentée et déposée au conseil. Après la lecture, M. Caouette a fait le dépôt au conseil de la correspondance.

1.5 Comités municipaux

2017-12-215 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a plusieurs comités que le conseil nomme des élus sur ces comités;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont fait un travail ensemble afin de se répartir les comités;

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par M. Martine Frenette et résolu que ce conseil accepte la répartition des dossiers comme le tableau suivant:

COMITÉS MUNICIPAUX

- Administration finance ressources humaines : Serge Deraspe, Martine Frenette, Guylaine Gauthier
- Aqueduc et égout : Diane Du Sablon, Donald Dryburgh
- Centre Sportif Jules Paquin : Marjolaine Morasse, Donald Dryburgh, Ginette Bourré
- Chambre de commerce de Mékinac : Serge Deraspe
- Coop Multiservices Montauban : Serge Deraspe, Martine Frenette
- Coop Lac-Aux-Sables (hébergement aînés) : Ginette Bourré
- Corporation Transport Adapté : Ginette Bourré
- Développement économique et tourisme : Diane Du Sablon, Martine Frenette, Guylaine Gauthier
- Gestion des bâtiments (salles inclus) : Donald Dryburgh, Marjolaine Morasse
- Loisir Culture et bibliothèque : Ginette Bourré, Diane Du Sablon
- Office Municipal d'Habitation : Ginette Bourré
- Mesures d'urgence et sécurité publique : Donald Dryburgh
- Urbanisme et Environnement : Diane Du Sablon, Donald Dryburgh
- RRGMRP : Serge Deraspe, Diane Du Sablon
- SISEM : Serge Deraspe
- Voirie : Donald Dryburgh, Guylaine Gauthier

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.6 Calendrier des sessions régulières 2018

2017-12-216 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit adopter un calendrier des sessions pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Ginette Bourré et résolu;

QUE ce conseil dépose le calendrier des sessions pour 2018 comme suit:

CALENDRIER DES SESSIONS 2018

DATE ET MOIS	ENDROIT	HEURE
Vendredi 12 janvier 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30

Vendredi 9 février 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 9 mars 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 13 avril 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 11 mai 2018	411 rue Garneau, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 8 juin 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 13 juillet 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 10 août 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 14 septembre 2018	411 rue Garneau, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 12 octobre 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 9 novembre 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30
Vendredi 14 décembre 2018	477, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban	19h30

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.7 Adoption règlement 2017-348 déléguer le pouvoir au DG la formation des comités de sélection lors de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'adjudication d'un contrat

2017-12-217 CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 936.0.13 du Code Municipal le conseil doit par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions du présent titre ou d'une règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1. Le conseil peut fixer les conditions et modalités d'exercice de la délégation.

CONSIDÉRANT QUE malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ne peut être divulgué par un membre du conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant d'identifier une personne comme étant un membre d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE malgré les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas à un comité de sélection formé pour déterminer le lauréat d'un concours mais le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former ce comité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2017;

Il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu;

QUE le règlement portera le numéro; 2017-348 soit présenté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement a pour but de déléguer le pouvoir au Directeur général le pouvoir de formation des comités de sélection lors de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'adjudication d'un contrat.

ARTICLE 3 BUT

Dans le but de conserver la confidentialité des membres du comité de sélection, le conseil délègue au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la Loi. Le Directeur général désigne les membres du comité de sélection en s'assurant qu'aucun membre n'ait de conflit d'intérêt dans la présente offre selon les déclarations d'intérêt.

ARTICLE 4 NOMINATION DU COMITÉ

Dans le cadre de la nomination du comité de sélection, le directeur général désigne le secrétaire du comité de sélection et trois (3) membres n'ayant aucun lien hiérarchique entre eux, dont l'un doit avoir des connaissances dans le domaine visé par l'appel d'offres.

ARTICLE 5 ROLE ET RESPONSABILITÉ DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Le secrétaire du comité est responsable de :

- Procéder à l'ouverture des offres aux heures et dates stipulées dans l'appel d'offres;
- Statuer sur la conformité des offres reçues;
- Constituer le dossier d'analyse des offres et les transmettre au comité de sélection pour l'évaluation des offres;
- Présider et agir à titre de secrétaire, pour animer les travaux du comité de sélection lors de la rencontre préliminaire et lors de la réunion d'évaluation;
- Rédiger la fiche de cheminement et recommandation pour acceptation par résolution du conseil;

ARTICLE 6 PROCESSUS D'ÉVALUATION EFFECTUÉ PAR LES MEMBRES

Les principales étapes du processus d'évaluation sont les suivantes :

- Évaluer individuellement chaque soumission sans en connaître le prix et ne pas les comparer;
- Attribuer à la soumission, eu égard de chaque critère de pondération, un nombre de points
- Travailler à l'atteinte d'un consensus en comité
- Signer l'évaluation faite en comité
- S'engager à œuvrer en l'absence de conflit d'intérêts, de partialité et assurer la confidentialité des libérations;

Le comité de sélection doit procéder à l'évaluation des offres en respect avec les dispositions de la loi et ainsi qu'en respect avec le principe de l'égalité entre les soumissionnaires.

ARTICLE 7 DÉCLARATION SOLENNELLE DES MEMBRES ET DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres d'un comité de sélection et le secrétaire du comité doivent, lors de leur entrée en fonction, remplir et fournir la déclaration solennelle prévue à la politique contractuelle de la Municipalité. Cette déclaration prévoit notamment que les membres du comité jugeront les offres présentés par les soumissionnaires sans partialité, faveur, ou considération selon l'éthique et qu'ils procéderont à l'analyse individuelle de la qualité de chacune des soumissions conformes reçues, et ce, avant l'évaluation en comité de sélection. Aux termes de cette déclaration, les membres du comité et le secrétaire du comité attestent qu'ils ne possèdent aucun intérêt pécuniaire

ou lien d'affaires dans les personnes morales, sociétés ou entreprises qui sont soumissionnaires auprès de la Municipalité dans le cadre de l'appel d'offres.

Les membres du comité et secrétaire de comité devront également affirmer solennellement qu'ils ne divulgueront en aucun cas le mandat qui leur a été confié par la Municipalité, garderont le secret des délibérations, qu'ils prendront toutes les précautions appropriées pour éviter de se placer dans une situation potentielle de conflit d'intérêt et de n'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans l'appel d'offres. À défaut, ils s'engagent formellement à dénoncer leur intérêt et à mettre fin à leur mandat.

(Annexe A, Annexe B et Annexe C)

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN, M.R.C. DE MÉKINAC

Ce cinquième (5) JOUR DE DÉCEMBRE 2017

M. Serge Deraspe, Maire

Benoit Caouette, Directeur général

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.8 Formation le comportement éthique des élus

2017-12-218 CONSIDÉRANT que le cours de formation sur le comportement éthique des élus est un cours obligatoire;

CONSIDÉRANT que cette formation aura lieu le 20 janvier 2018 de 9h00 à 16h00 à la salle municipale de Lac-Aux-Sables afin de minimiser les frais;

CONSIDÉRANT que le coût de la formation est de 230.00\$ par participant, incluant le repas et collations;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil inscrive tous les élus à cette formation qui aura lieu le 20 janvier 2018 à la Salle municipale de Lac-Aux-Sables de 09h00 à 16h00;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban paie les frais d'inscriptions ainsi que les frais de déplacements se rattachant à cette formation;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.9 Acceptation offre de Xerox pour remplacement photocopieur

2017-12-219 CONSIDÉRANT que nous payons présentement 497.76\$ plus taxes par mois pour la location du photocopieur numéro série MX4332683;

CONSIDÉRANT que nous avons négocié pour le remplacement du photocopieur par un BR Booklet Maker Finisher with 2/3 hole punch CSP On-Site Technical install 1 line Fax;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu un prix de 290.05 \$ plus taxes par mois pour la location du photocopieur amélioré;

CONSIDÉRANT que Xerox garantie aucune indexation du prix ainsi que du coût des copies pour la durée du terme de 66 mois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban réalise une économie de 2492.52\$ plus taxes par année;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Guylaine Gauthier et résolu;

QUE ce conseil autorise le Directeur général à signer tous les documents relatif au contrat de location d'un nouveau photocopieur avec Xérox tel que proposé par eux pour une durée de 66 mois au montant de \$290.05 par mois plus taxes;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

1.10 Codification et vérification de factures

2017-12-220 **CONSIDÉRANT** que le conseil veut mettre en place un système de contrôle facilitant la vérification de factures;

CONSIDÉRANT que le conseil exige que les factures soient signées par celui qui fait la dépense;

CONSIDÉRANT que le conseil exige qu'une description précise soit inscrite sur la facture;

CONSIDÉRANT que le conseil exige d'inscrire le poste comptable et que la vérification des montants soit faite et signée;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Ginette Bourré et résolu;

QUE ce conseil demande au directeur général de mettre en place le système de contrôle et vérification des paiements de factures afin de faciliter le suivi pour les élus et de s'assurer que le total des factures sont exacte;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus

2017-12-221 Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de novembre 2017.

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que les élus n'ont aucune demande de remboursement dépenses encourues du mois de novembre 2017.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

2.2 Bordereau de dépenses du mois de décembre 2017

2017-12-222 **CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par M. Serge Deraspe et Mme Martine Frenette;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le journal #348 pour les comptes à approuvés et payés;

CONSIDÉRANT le journal #349 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement de délégation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2017, au montant de 148 674.30 \$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 26 415.00 \$ en vertu de la

délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité.

QUE le cumul des journaux #348 et #349 est de 175 089.30 \$;

QUE ce conseil autorise également de payer la facture retenue lors de la rencontre du 14 novembre dernier, de la Fédération Québécoise des Municipalités au montant de 1686.18\$;

QUE ce conseil autorise également de payer la facture retenue lors de la rencontre du 14 novembre dernier, la nouvelle facture de Désaulniers, Gélinas, Lanouette au montant de 5633.78\$ au lieu de 6036.19\$ après la demande d'informations et discussions;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

Dépôt du rapport rémunération mensuelle novembre 2017

Le directeur général dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 29 octobre au 24 novembre 2017 au montant 45 432.45\$.

Ce conseil n'approuve pas le dépôt du rapport de rémunération de novembre 2017.

Dépôt du rapport des dépenses payées par retrait direct ou par prélèvement automatique pour le mois novembre 2017

- assurance vie/union vie taxes incluses 1207.07\$ assurances collectives
- frais fixes opérations 20.00\$
- scotia Bank / prêt achat Ford Escape 423.57\$ capital et intérêts

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2017.

*Benoît Caouette
Directeur général et Secrétaire-Trésorier*

2.3 Autorisation de paiement de la facture de DH Électronique

2017-12-223 CONSIDÉRANT que DH électronique est venu installer le canon ainsi que la toile le 24 novembre dernier suite à l'acceptation de sa soumission;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu sa facture trop tard pour pouvoir la mettre dans la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture #108582 de D.H.Électronique Inc. en date du 27 novembre 2017 au montant de 2063.74\$ qui représente bien le montant que nous avons en soumission;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation soumission vs vente du camion Dakota

2017-12-224 **CONSIDÉRANT** que nous avons demandé des soumissions publiques pour l'aliénation du camion Dakota 1998;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu seulement deux soumissions comme suit:

- Michael Frenette : 50.00\$
- Hugo Perron: 221.00\$

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par Mme Diane Du Sablon et résolu que ce conseil accepte la soumission de M. Hugo Perron au montant de 221.00\$ incluant toutes les taxes applicables;

QUE ce conseil vend le camion Dakota 1998 pour les pièces et vendu tel que vu sans aucune garantie;

QUE le directeur général est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette vente;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

4.2 Autorisation faire l'achat outillages et équipements voirie

2017-12-225 **CONSIDÉRANT** que ce conseil doit faire l'acquisition d'outillages et d'équipements pour le département de voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une présentation d'une liste d'équipements en expliquant les besoins;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire faire l'achat de ces équipements à partir de l'exercice financière 2017;

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par Mme Guylaine Gauthier et résolu que ce conseil autorise le Directeur général à faire l'acquisition d'outillages et équipements de voirie pour un montant de 10 000.00\$ maximum tel que proposé par le responsable de la voirie;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

4.3 Entériner l'autorisation de participer à la conférence sur les nuisances des oiseaux migrateurs vs terres agricoles

2017-12-226 **CONSIDÉRANT** que le Maire a reçu une invitation à participer à la conférence sur les nuisances des oiseaux migrateurs vs terres agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il a délégué Mme Diane Du Sablon, conseillère responsable du dossier environnement;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil entérine l'autorisation que le Maire a donné à Mme Diane Du Sablon, conseillère, à participer à ladite conférence portant sur les nuisances des oiseaux migrateurs;

QUE ce conseil paie tous les frais rattachés à cette conférence;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

4.4 Appui à la Municipalité de St-Casimir nouveau pont (MTQ)

2017-12-227 **CONSIDÉRANT** que le pont situé en face de l'église (P06073) est très difficile d'approche pour les usagers provenant du côté nord de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que ce pont est très étroit et qu'il est plus que difficile pour les véhicules lourds de pouvoir y circuler;

CONSIDÉRANT que ce pont, situé sur le réseau routier à l'entretien du ministère des Transports, est fortement utilisé par le transport lourd;

CONSIDÉRANT que la configuration de l'approche nord de ce pont hypothèque déjà grandement les manoeuvres par son exiguïté;

CONSIDÉRANT que la reconstruction de ce pont représente un élément essentiel au développement économique de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et la population sont exaspérés de cette situation qui perdure depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Ginette Bourré et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban appui la Municipalité de Saint-Casimir dans leur demande à nouveau au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un nouveau pont, lequel devra être situé plus à l'ouest du pont actuel et ce, dans le prolongement naturel du boulevard de la Montagne;

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée au ministre des Transports, M. André Fortin, au député de Portneuf, M. Michel Matte, au directeur général de la direction générale de la Capitale-Nationale, M. Jean-François Saulnier ainsi qu'au Chef des opérations du Centre d'opérations de Cap-Santé, M. Michel Richard.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Acceptation soumission vs vente de bois

2017-12-228 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a demandé des soumissions publiques afin d'aliéner la coupe de bois qui a été effectuée pour le sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 soumissions comme suit:

- M. Lorenzo Perron a soumissionné seulement pour le bois franc au montant de 1224.48\$ taxes incluses;
- M. Michael Frenette a soumissionné comme suit: pour le bois franc : 603.62\$ taxes incluses, pour le bois a longueur épinette et sapin : 229.95\$ ainsi que pour le bois à longueur pour les autres essences: 114.98\$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par Mme Diane Du Sablon et résolu;

QUE ce conseil accepte la soumission de M. Lorenzo Perron au montant de 1224.48\$ taxes incluses pour le bois franc seulement;

QUE ce conseil accepte la soumission de Michael Frenette au montant de 229.95\$ taxes incluses pour la coupe de bois à longueur d'épinettes et sapins;

QUE ce conseil accepte également la soumission de Michael Frenette au montant de 114.98\$ taxes incluses pour la coupe de bois à longueur pour les autres essences;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Engagement des chronométreurs pour la saison 2017-2018 hockey

2017-12-229 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit engager des chronométreurs pour la saison hockey 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a recruté des personnes pour faire ce genre de travail;

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes ont donné leur nom:

- Jessica Lacombe, Fortier
- Jolène Du Sablon Paré
- Marie-Camille Durand
- Océane Trudel
- Marylie Caouette

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Ginette Bourré et résolu;

QUE ce conseil autorise l'engagement des personnes ci-haut mentionnées pour faire le chronométrage pour la saison d'hockey 2017-2018;

QUE ce conseil accorde un montant de 15.00\$ par partie pour faire ce travail;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers. Mme Diane Du Sablon n'a pas participé aux discussions portant sur les chronométreurs.

6.2 Aide financière Tournoi Provincial hockey mineur de St-Ubalde

2017-12-230 CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs parties du tournoi Provincial de hockey mineur de St-Ubalde qui se déroulent dans notre aréna;

CONSIDÉRANT que ce tournoi engendre des retombées économiques importantes pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu;

QUE ce conseil autorise de verser une aide financière au montant de \$185.00 au tournoi Provincial de hockey Mineur de St-Ubalde en échange de la visibilité suivante:

- Carte affaire apparaîtra dans le bottin souvenir des tournois de janvier et février 2018;
- le nom de notre municipalité (carte affaire) apparaîtra sur le tableau des collaborateurs du tournoi, affiché dans l'aréna de St-Ubalde jusqu'en novembre 2018;
- le nom de la municipalité sera annoncé à quelques reprises lors des matchs des tournois de janvier et février 2018;
- le nom de la municipalité apparaîtra sur la liste des collaborateurs publié dans le journal de Portneuf;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

6.3 Autorisation de faire l'engagement de la Firme JDHM pour le grand ménage restaurant aréna

2017-12-231 CONSIDÉRANT que le grand ménage dans la section restauration de l'aréna doit être fait en profondeur;

CONSIDÉRANT que le conseil peut donner un contrat de gré à gré à un fournisseur;

EN CONSÉQUENCE: il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu;

QUE ce conseil autorise le Directeur général à donner un contrat de gré à gré à la firme de nettoyage JDHM. pour faire le grand ménage dans la section de la restauration de l'aréna;

QUE les travaux soient réalisés le plus rapidement possible afin de pouvoir être prêt pour l'ouverture prochainement;

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Dépôt du projet de règlement décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire

Le Directeur général fait le dépôt d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire afin d'informer la population qu'il y aura un règlement adopté lors d'une séance ultérieure portant sur ce sujet.

L'avis de motion a déjà été donné.

7.1.2 Dépôt du projet de règlement relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensation pour l'année financière 2018

Note au procès-verbal :

Le Directeur général fait le dépôt d'un projet de règlement relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2018 et que lors d'une séance ultérieure le conseil adoptera le règlement conformément à la loi.

7.1.3 Dépôt du projet de règlement régie interne de la municipalité Notre-Dame-de-Montauban

Note au procès-verbal :

M. Serge Deraspe, Maire dépose un projet de règlement portant sur la régie interne de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et que lors d'une séance ultérieure le conseil adoptera le règlement conformément à la loi;

7.2 Point d'information du Maire

Note au procès-verbal :

- budget 2018
- M.R.C. MÉKINAC
- CLD MÉKINAC
- OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION
- INTERNET HAUTE VITESSE, CELLULAIRE

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée

Début: 21H34

Fin: 22H03

7.4 Levée de l'assemblée

2017-12-232 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 22h04.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général et secrétaire-trésorier

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 6 décembre 2017.